

M. Christian Dubé  
26, boul. Taschereau  
Bureau 306  
La Prairie (Québec) J5R 0R9

## **Demande officielle**

J'aimerais obtenir une réponse à une question, avec des explications. Une réponse que je n'ai pas pu obtenir du Collège des médecins. La question est la suivante:

### **« Est-ce que oui ou non la chirurgie bariatrique fait davantage que de faire maigrir ? »**

J'aimerais que vous posiez cette question et accompagnée d'une explication, au président du Collège des médecins du Québec, soit le Dr Mauril Gaudreault. J'espère une réponse officielle imprimée sur papier, et signée par lui. Cela en vue de rendre cela public.

Sectionner plus des 3/4 d'un estomac sain ou en bonne santé, constitue une chirurgie lourde et risquée. Par conséquent, le public a besoin d'une explication claire et précise sur la façon dont la chirurgie bariatrique agit sur le corps.

### **Historique de l'histoire**

1- Suite au passage du Dr Laurent Biertho à l'émission Marie-Claude du 9 février 2022 à TVA, j'ai envoyé une plainte au syndic du Collège des médecins du Québec, en invoquant l'article 88.0.1 du Code déontologie.

**« Le médecin qui s'adresse au public doit communiquer une information factuelle, exacte et vérifiable...»**

Le verbatim des allégations dites:

<http://www.missplump.net/affection/actual/Marie-Claude.mp3>

«

- On en discutait tout à l'heure.
- On traite une maladie.
- On traite pas eee une question de kilo ou de poids ou de chiffres sur la balance.
- On traite vraiment eh les maladies associées.
- On parle de maladies cardio-vasculaires, de diabète, d'hypertension.
- Vous pouvez prendre, depuis le cerveau,
- L'hypertension intra-crânienne jusqu'au gros orteil avec les problèmes de goutte.
- Ça touche vraiment chaque organe du corps.
- Et donc oui, ce n'est pas une chirurgie esthétique.
- Ce n'est pas une chirurgie facile et eh eh eh.
- C'est ça, c'est une chirurgie qui peut changer une vie.
- Mais il faut être prêt et voir cela comme un outil dans le cheminement, là, pour soigner cette maladie. »

2- Clairement, il a allégué que la chirurgie bariatrique traite des maladies. Je prétends que c'est complètement faux et scientifiquement indémontrable. C'est le fait d'avoir perdu du poids qui est favorable pour la santé et non le moyen choisi pour maigrir.

Un estomac sectionné ne produit pas une nouvelle hormone qui traiterait les maladies cardiaques ou d'autres maladies. Il n'y a pas de lien physiologique entre le coeur et l'estomac autre que le fait que le coeur fournit le sang.

Quand on fait une recherche sur le web, en gros, la chirurgie bariatrique se définit comme une chirurgie de perte de poids (weight loss surgery).

J'estime que le Dr Laurent Biertho a attribué à la chirurgie bariatrique des vertus qui n'existent pas, tout en parlant peu ou pas des complications possibles. Il a donc doré la pilule ou fait la promotion d'une chirurgie qui peut avoir de lourdes conséquences pour les personnes qui la subissent.

3- La réponse à ma plainte du syndic, en première et en deuxième instance (révision), fut la même:

**« le docteur Biertho n'a pas manqué à ses obligations déontologiques. »**

4- Le 4 juillet 2022, j'ai déposé une plainte privée.

5- Le 8 novembre 2022 les procureurs du Dr Biertho ont obtenu une audition, fixée au 19 janvier 2023, pour débattre de leur requête en rejet de ma plainte.

6- Le 21 février 2023, la décision du président du Conseil, Daniel Y. Lord, tombe. La plainte est considérée comme abusive, frivole et manifestement mal fondée.

Dans cette décision, il prend position sur ma question au point:

**« [47] Il a simplement parlé de traitement en soulignant les effets bénéfiques de la chirurgie sur l'amélioration de certains aspects de la condition médicale globale des patients. »**  
<http://www.missplump.net/affection/actual/decisionRequeteRjet.pdf>

7- Le 17 mars 2023, je dépose une requête en appel à la Cour du Québec.

8- Le 5 juin 2023, lors d'une audition pour rejeter mon appel, le juge a décidé de rejeter mon appel sur la base que la décision sur ma plainte a été rejetée par le président du Conseil seul. Il aurait fallu que la requête de rejet soit débattue devant une formation complète du Conseil de discipline, pour que je puisse faire appel.

## **Conclusion**

Le Collège des médecins n'a pas voulu faire un débat sur la chirurgie bariatrique.

Le Dr Laurent Biertho s'est défendu en faisant appel à la jurisprudence, avec l'affaire Moinic. Péloquin 2008 CanLII 17266. :

**« En terminant, le Comité tient à rappeler que le dépôt d'une plainte disciplinaire contre un professionnel est une procédure lourde de conséquences pour ce dernier, tant sur le plan personnel que professionnel, ...»**

La protection du public n'a jamais été prise en considération. Pour le Collège des médecins du Québec, protéger la carrière d'un médecin est plus important que de protéger le public.

Pourquoi le Dr Laurent Biertho s'est-il obstiné à ne pas faire un débat sur la chirurgie bariatrique? Est-ce que le public doit en savoir le moins possible? Ont-ils des choses à cacher?

Le Collège des médecins du Québec est un organisme public assujetti aux Codes professions. Un ordre professionnel existe pour protéger le public.

Le Collège des médecins du Québec a l'obligation de répondre aux questions des citoyens. Car il n'est pas une société secrète.

Pour éclaircir la question, il faut obtenir la position officielle du Collège des médecins du Québec sur le:

**« est-ce que la chirurgie bariatrique traite ou pas des maladies? »**

**Annexe:**

Le passage complet du Dr Laurent Biertho à l'émission Marie Claude du 9 février 2022 au réseau TVA  
<http://www.missplump.net/Berthio-TVA.mp4>

L'intégral de ce que le Dr Lautent Biertho a dit durant cette émission de télévision  
<http://www.missplump.net/affection/actual/integral--berthio.mp3>

Le verbatim des allégations dites:  
<http://www.missplump.net/affection/actual/Marie-Claude.mp3>

Ma plaidoirie pour ma requête en annulation d'une requête de rejet d'une plainte.  
<http://www.missplump.net/affection/actual/plaidoriReel.pdf>

Décision du conseil du syndic du collège des médecins sur la requête de rejet de ma plainte fait par Dr Laurent Biertho  
<http://www.missplump.net/affection/actual/decisionRequeteRjet.pdf>

Ma demande d'appel  
<http://www.missplump.net/affection/actual/BierthoAppel.pdf>

Mon mémoire  
<http://www.missplump.net/affection/actual/Memoire.pdf>

DEMANDE Pour prolongation DE DÉLAI POUR INTERJETER appel  
<http://www.missplump.net/affection/actual/ProlongationDelai.pdf>

Le tout sur :  
<http://www.missplump.net/affection/actual/janv22a.htm>



José Breton  
52-2000 rue le droit  
Québec Qc G1J 1A3  
418-660-1668  
ronde@vif.com